

2023-07-07

Objet :
Mise à jour du
règlement du
cimetière
communal et
actualisation
tarifaire

Date de
convocation
06/07/23

Date d'affichage
19/07/23

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 29
- présents : 18
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DE WAZIERES Cyril, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, MATHON Eliane, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

PLANCQ Carmen, pouvoir JONVILLE Régine,
LORTHOIS Daniel, pouvoir DUTOIT Jean Michel,
VERRIER Michelle, pouvoir BALZANO Sylvain,
PERNES Geoffrey, pouvoir BOURGOIS Vincent,
DELACOURT Philippe, pouvoir LAMBRAY Cécile,
HUIZINGA Martine, pouvoir DHENNIN Nathalie,
DELACOURT Séverine, pouvoir CARY Thérèse,
TURPIN Patrice, pouvoir EQUINE Philippe,
VANTOUROUT Eric, pouvoir PLICHON Philippe.

Absentes :

BAY Edwige,
PIRET Annick

Vu le CGCT,

Considérant la loi n° 2014-110 du 6/2/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national et ses conséquences sur l'entretien du cimetière communal ;

Vu les tarifs appliqués jusqu'à présent et précisés dans le règlement du cimetière communal ;

Considérant les nouvelles contraintes environnementales, interdisant le recourt aux produits phytosanitaires, et l'obligation pour la commune de mettre en place des solutions alternatives à la fois pérennes, esthétiques, écologiques et à l'entretien non chronophage ;

Considérant l'aménagement complet des allées du cimetière réalisé en 2023 : sable de marquise, enherbement et espaces de plantation.

Suite à la commission « cimetière et gestion des salles » du 5 juillet 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien du cimetière ne peut pas être assuré comme il le fut pendant de nombreuses années.

La Loi LABBE 2 nous imposant de nouvelles contraintes environnementales, interdisant le recours aux produits phytosanitaires, la commune se doit de mettre en place des solutions alternatives à la fois pérennes, esthétiques, écologiques et à l'entretien non chronophage.

A cet effet, un aménagement complet des allées du cimetière est en cours de réalisation : sable de marquise, enherbement et espaces de plantation.

La ville investissant à terme un budget important dans ces réalisations, à hauteur de plus de 200 000 €, leur protection est primordiale afin de les inscrire dans la durée.

En conséquence, la mise à jour du règlement du cimetière instaure l'élaboration d'un état des lieux avant et après intervention des sociétés funéraires, ainsi que l'actualisation des tarifs nécessaires à la préservation du lieu de recueillement et au respect dû à nos défunts.

Cette hausse, qui avoisine les 50%, sera mise en application prendra effet le 01/08/2023

Le conseil municipal de la ville de Wavrin valide à la majorité la proposition de mise à jour réglementaire et tarifaire du cimetière communal au 01/08/2023.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir JONVILLE Régine), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel (pouvoir DUTOIT Jean Michel), CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir BALZANO Sylvain), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey (pouvoir BOURGOIS Vincent), DELACOURT Philippe (pouvoir LAMBRAY Cécile), HUIZINGA Martine (pouvoir DHENNIN Nathalie), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir EQUINE Philippe), MATHON Eliane

Abstention : VANTOUROUT Eric (pouvoir PLICHON Philippe), VANOVERSCHDELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean Paul.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du 22.07.1982
Le Maire,

A. BLONDEAU.



Pour extrait conforme
Le Maire,

A. BLONDEAU.

